

Attribution d'un financement au Comité Départemental d'Aviron de la Loire (42)

Délibération n°17-13-B

Date de la convocation : 12 janvier 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

- Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire)
M. Christian BARLE (SICALA de la Nièvre)
M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)
M. Fabrice BOIGARD (Conseil départemental d'Indre-et-Loire)
M. Pierre BROSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)
M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges)
M. Jean-Louis DEMOIS (Angers Loire Métropole)
M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher)
M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)
M. Freddy HERVOCHON (Conseil départemental de Loire-Atlantique)
Mme Christiane JODAR (Conseil départemental de la Loire)
M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)
M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme)
- M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole) à Mme Christiane JODAR
M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire) à M. Fabrice BOIGARD
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Bernard SAUVADE
M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional du Centre-Val de Loire) à M. Christian BARLE
M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire) à M. Louis DE REDON
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Bernard PALPACUER
M. Pierre LEFORT (Conseil départemental de la Haute-Vienne) à M. Freddy HERVOCHON
M. Gérard MALBO (Conseil départemental du Loiret) à M. Christian CHITO
Mme Chantal REBOUT (Blois) à Mme Stéphanie ANTON
M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET
M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à M. Jean-Louis DEMOIS

- vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),

- vu les statuts,

- vu le règlement intérieur,
- vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau,
- vu le budget de l'Etablissement,

décide

Article un

D'attribuer au Comité Départemental d'Aviron de la Loire (42) un financement de 900 € (soit 8,45 % de la dépense prévisionnelle de 10 650 €) pour l'organisation du Championnat de Ligue jeunes (14 mai 2017).

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles justifiées seraient inférieures aux dépenses prévisionnelles, les subventions seront réduites au prorata.

Article deux

D'imputer les dépenses au chapitre 65 « Subventions – autres charges de gestion courante », sur le budget « Actions patrimoniales ».

Article trois

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

**Le Président
de l'Etablissement public Loire**

Daniel FRECHET

Date de transmission
à la préfecture : **23 FEV. 2017**

Date d'affichage : **24 FEV. 2017**

Certifié exécutoire :


Le directeur général des services
Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REGION CENTRE LE
23 FEV. 2017
S. G. A. R.

N° 0137